

Commune de Saint Etienne de Lugdarès
Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2022
Budget lotissement

I. Le cadre général du budget primitif

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif qui constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour une année civile. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à encaisser les recettes et payer les dépenses qui y sont inscrites. Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril les années de renouvellement du Conseil, puis transmis au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif du lotissement 2022 a été voté le 13 avril 2022 par le Conseil municipal avec reprise des résultats cumulés de l'exercice 2021, le compte administratif 2021 ayant été adopté le 23 mars 2022. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget est structuré en 2 sections, celle de fonctionnement et celle d'investissement.

II. La section de fonctionnement

Vue d'ensemble

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
		Chapitre 70	260 629.58
Total dépenses réelles	0.00	Total recettes réelles	260 629.58
Chapitre 023			
Chapitre 042	230 010.25	Chapitre 042	
Total opération d'ordre	230 010.25	Total opération d'ordre	
Déficit reporté 002	30 619.33	Excédent reporté 002	
Total général	260 629.58	Total général	260 629.58

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 260 629.58€. Elles comprennent par l'annulation du stock initial des terrains, cumulée avec le déficit de clôture 2021.

Les recettes de fonctionnement d'un même montant correspondent au produit de la vente des terrains.

III. La section d'investissement

Vue d'ensemble

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Chapitre 16	10 000.00		
Total dépenses réelles	10 000.00	Total recettes réelles	0.00
Chapitre 023			
Chapitre 042		Chapitre 10	230 010.25
Total opération d'ordre	0.00	Total opération d'ordre	230 010.25
Déficit reporté 002	220 010.25	Excédent reporté 002	
Total général	230 010.25	Total général	230 010.25

Les dépenses d'investissement sont de 230 010.25 € correspondant à un emprunt de 10 000 € et au report du déficit reporté à hauteur de 220 010.25€.

Les recettes d'investissement, elles aussi de 230 010.25 €, comptabilisent les stocks.

Fait à Saint Etienne de Lugdarès, le 19 avril 2022

Mme le Maire,
Françoise BENOIT



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2022 007-210702320-20220413-2022_044-DE